



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 20 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/10/2018**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'augmentation de capital de la société Alliances Développement Immobilier (ADI), réalisée suite au remboursement des obligations en actions prévu par la note d'information relative à l'émission obligataire d'obligations remboursables en actions, visée par l'AMMC le 17/08/2015, sous la référence VI/EM/023/2015, M. Mohamed Alami Nafakh Lazraq, a déclaré le 15 juillet 2018, avoir franchi à la baisse, le seuil de participation de 50% dans le capital de la société ADI.

Suite à cette opération, M. Mohamed Alami Nafakh Lazraq détient 8 410 669 actions ADI, soit 44,08% du capital de la société ADI.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma